

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à vingt heures,  
 le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :  
 en exercice : 49  
 présents : 36  
 procurations : 6  
 votants : 42

Date de convocation :  
 21 mars 2023

**PRESENTS :** G ZORITCHAK, M GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, PJ CRASTES, A CUZIN, V LECAQUE, C CACOUAULT, E ROSAY, M GRATS, M MERMIN, C VINCENT, L DUPAIN, V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, I ROSSAT-MIGNOD, D CHAPPOT, J CHEVALIER, JC GUILLON, D BESSON, P DURET, S DUBEAU, B FOL, A MAGNIN, H ANSELME, C DURAND, M-N BOURQUIN, J LAVOREL, L CHEVALIER, L JACQUET, F DE VIRY, M SECRET, C MERLOT, F BENOIT, F GUILLET,

**REPRESENTES :** A RIESEN par G ZORITCHAK (procuration), M SALLIN par M GRATS (procuration), L VESIN par C VINCENT (procuration), G NICOUD par D BESSON (procuration), E BATTISTELLA par S DUBEAU (procuration), A AYEB par A MAGNIN (procuration),

**ABSENTS :** S BEN OTHMANE, J-L PECORINI, P CHASSOT, S KARADEMIR, S LOYAU, C BONNAMOUR, C MARX,

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

**Délibération n° 20230327\_cc\_fin14**

**7.1 DECISIONS BUDGETAIRES**

**BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil,

*Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,*

Monsieur le Vice-Président procède à la lecture du Budget Primitif 2023 – budget principal,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 et suivants,*  
*Vu l'avis de la commission de finances réunie le 13 mars 2023,*

**DELIBERE**

**Article 1 :** approuve le budget primitif 2023 du budget principal comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>33 959 980,00</b>
<b>Recettes</b>	<b>33 959 980,00</b>
<b>Section d'investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>12 527 380,00</b>
<b>Recettes</b>	<b>12 527 380,00</b>

**Article 2** : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 42  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération  
Télétransmise le :  
Publiée électroniquement le :

La secrétaire de séance  
Carole VINCENT



Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.



# **Budget Principal**

## **Budget Primitif 2023**

**Conseil communautaire du 27 mars 2023**

## Préambule

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 est proposé au vote du Conseil Communautaire le 27 mars 2023. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la Communauté de Communes du Genevois aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté au conseil communautaire le 27 février 2023.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a principalement vocation à financer les projets de la collectivité.

## Section de fonctionnement

### I. Dépenses : 33 960 k€

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de près de 8% entre 2022 et 2023.

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
011 - Charges à caractère général	8 967 597,00	9 643 300	7,5%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	8 625 130,00	9 700 000	12,5%
014 - Atténuations de produits	4 958 284,00	4 658 000	-6,1%
65 - autres charges de gestion courante	5 434 192,00	6 458 000	18,8%
66 - Charges financières	247 300,00	278 400	12,6%
67 - Charges exceptionnelles	32 000,00	25 000	-21,9%
68 - Provision	0,00	51 000	
<b>Sous-total Dépenses réelles</b>	<b>28 264 503,00</b>	<b>30 813 700</b>	<b>9%</b>
042 - Amortissement biens	1 300 000,00	1 210 000	-6,9%
023 - Virement à la section d'investissement	1 775 765,00	1 936 280	9,0%
<b>Sous-total Opération d'ordre</b>	<b>3 075 765,00</b>	<b>3 146 280</b>	<b>2,3%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>31 340 268,00</b>	<b>33 959 980</b>	<b>8,4%</b>

#### a. 011 - Charges générales : 9 643 k€

Il est proposé une hausse de près de 700 k€ entre le budget primitif 2022 et 2023 ; la principale augmentation porte sur la nouvelle grille tarifaire du SIVALOR (Syndicat Intercommunal de VALORisation) + 600 k€. D'autres enveloppes sont en hausse (électricité, carburant, ...) , compensées par la baisse d'autres lignes pour se rapprocher au près des réalisations (entretiens et réparations, fournitures, ...).

#### b. 012 - Charges de personnel : 9 700 k€

Au vu du réalisé 2022, les charges de personnel pour 2023 sont en hausse d'environ 800 k€, soit + 9 % (les crédits prévisionnels 2022 ont été réajustés en cours d'année) :

- + 340 k€ sont imputés à la hausse du point d'indice et de la revalorisation du RIFSEEP décidé par les élus en décembre dernier,
- + 260 k€ sont prévus pour ajuster en année pleine les recrutements intervenus en 2022 (dont apprentis)
- + 80 k€ supplémentaires correspondent à la création de deux postes (assistant aux dynamiques territoriales et médiateur communication lié au tramway)
- + 50 k€ pour les effets liés au glissement vieillesse technicité

#### c. 014 - Réduction de fiscalité : 4 658 k€

Ce chapitre doit être analysé conjointement avec le chapitre des recettes fiscales.

On y retrouve les reversements de fiscalité, lesquelles diminuent de 300 k€ en 2023.

En effet, il est proposé de diminuer de 300 k€ la rétrocession de taxes économiques au SMAG (Syndicat mixte d'aménagement du genevois) dès 2023. Cela s'explique par le bon niveau des résultats budgétaires du Syndicat ces dernières années, les projections de travaux à venir sur du court/ moyen terme et surtout sa fusion avec la SEMAG (lui permettant de bénéficier d'un boni de liquidation de près d'1 M€). La baisse de la rétrocession fiscale de 300 k€ ne mettra pas en difficulté les finances du SMAG.

#### d. 65 - Charges de gestion courante : 6 458 k€

Le montant des charges de gestion courante augmente de près d'1 M€ par rapport à 2022. Ce chapitre regroupe les participations aux organismes tels que le Métropolitain, le SDIS, le Groupement Local de Coopération Transfrontalière des Transports, l'Office du Tourisme, ..., ainsi que les subventions versées, les indemnités aux élus et enfin les subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Les principales hausses proposées en 2023 sont les suivantes :

- Subvention d'équilibre au budgets annexe Tramway pour sa section de fonctionnement : 644 k€, soit + 530 k€ par rapport à 2022 (dépenses de communication notamment et indemnités à verser).
- Participation au SDIS : 1 191 k€ (+ 60 k€ par rapport à 2022)
- Participation au Groupement Local de Coopération Transfrontalière des Transports (GLCT) : 2 295 k€ (+ 30 k€ par rapport à 2022)
- Participation SIVALOR : 245 k€ (+ 30k€ par rapport à 2022)
- Participation au SIGETA : 235 k€ (+30 k€, augmentation de 0.50€/ habitant)
- Participation au Pôle Métropolitain : 389 k€ (+10 k€, pas d'augmentation du niveau de contribution par habitant à 7.75€)
- Subvention à l'Office du Tourisme : 122 k€ (même montant qu'en 2022)

e. 66 - Charges financières : 278 k€

Bien que la collectivité n'ait pas eu recours à l'emprunt, les charges financières augmentent d'environ 30k€ entre 2022 et 2023, le taux d'intérêt de certains prêts ayant été révisé à la hausse au vu du marché financier actuel.

f. 67 - Charges exceptionnelles : 25 k€

Les charges exceptionnelles sont difficilement prévisibles. Une enveloppe est prévue chaque année pour faire face à d'éventuelles annulations de recettes. Une enveloppe de 20 k€ est prévue pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

g. 68 - Provisions : 51 k€

La provision proposée au BP 2023 porte sur les loyers du village entreprises. Le montant inscrit courant 2022 n'a pas été réalisé et nécessite sa réinscription en 2023.

h. Ecritures d'ordre :

042 – Amortissements des biens : 1 210 k€

L'enveloppe des amortissements évolue à la hausse par rapport à celle de 2022 (+ 100 k€).

023 - Virement à la section d'investissement : 1 936 k€

Le virement à la section d'investissement permet de financer une partie des dépenses d'équipements.

## II. Recettes : 33 960 k€

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent d'environ 8% par rapport à 2022.

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
013 - Atténuations de charges	100 000,00	150 000	50,0%
70 - Produits des services	2 466 953,00	2 274 280	-7,8%
73 - Impôts et taxes	17 899 744,00	20 172 000	12,7%
74 - Dotations et participations	10 329 203,00	10 944 500	6,0%
75 - Autres produits gestion courante	382 668,00	275 200	-28,1%
76 - Produits financiers	88 000,00	84 000	-4,5%
77 - Produits exceptionnels	20 500,00	0	-100,0%
<b>Sous-total Recettes réelles</b>	<b>31 287 068,00</b>	<b>33 899 980</b>	<b>8,4%</b>
042 - Amortissement subv	53 200,00	60 000	12,8%
<b>Sous-total Opération d'ordre</b>	<b>53 200,00</b>	<b>60 000</b>	<b>12,8%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>31 340 268,00</b>	<b>33 959 980</b>	<b>8,4%</b>

a. 013 - Atténuations de charges : 150 k€

L'enveloppe des atténuations de charges regroupe les participations aux financements des titres restaurant pour 116 k€, ainsi que le remboursement des salaires suite aux arrêts maladie (difficilement évaluable).

b. 70 - Produits des services : 2 274 k€

L'enveloppe des produits des services diminue de 200 k€ entre 2022 et 2023 pour se rapprocher des réalisations 2022 ; la ligne relative aux remboursements de frais ayant été surévaluée en 2022.

Les enveloppes les plus marquantes proposées au budget 2023 sont les suivantes :

- Participations familles crèches : 940 k€
- Transports scolaires : 360 k€
- Remboursement des communes pour la mutualisation : 278 k€
- Redevance spéciale : 160 k€

c. 73 - Impôts et taxes : 20 172 k€

Il est proposé d'augmenter l'enveloppe des impôts et taxes de près de 13 % entre 2022 et 2023.

En effet, la collectivité a voté son projet de territoire en décembre 2021. Il est ambitieux (dépenses d'équipements de plus de 70 M€ sur la période 2023-2026, dont le projet du tramway) et nécessite une adaptation des recettes pour financer les nouvelles dépenses de ce projet de territoire.

Ces nouvelles dépenses, sur la période 2023-2026, concernent plus particulièrement les politiques suivantes :

- Une offre de mobilité renforcée, qui représenterait un coût de 6 M€ de fonctionnement,
- La création de nouvelles crèches publiques (130 places créées sur la période 2023-2026), représentant un coût de fonctionnement de 2 M€,
- Sur la transition écologique, 300 k€ sont prévus pour déployer le PAT (projet alimentaire territorial, lequel a fait l'objet d'une labellisation) et gérer les espaces protégés sur les parcelles,
- La nouvelle politique de l'habitat nécessite des financements à hauteur de 300 k€ sur la période afin notamment, de gérer les hébergements d'urgence et d'organiser une gestion des attributions de logement au niveau intercommunal.

Ainsi, dès 2023, il est proposé d'augmenter la fiscalité pour financer la création et le déploiement de ces nouveaux services :

- taux de taxe sur le foncier bâti (TFB) : de 2,66% à 3,66%, correspondant à un produit fiscal complémentaire d'environ 760 k€. Pour rappel, la moyenne des taux de TFB observés sur le territoire est 2,52%, l'agglomération d'Annemasse venant de créer ce taux.  
L'évolution du taux de TFB a un impact sur celle des deux taxes suivantes, dont la hausse est plafonnée :
- taux de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : de 10,51% à 14,46%, permettant un produit complémentaire de 20 k€ (rappel : moyenne du taux sur le territoire 9,97%),
- taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : de 3,88% à 5,33%, permettant un produit complémentaire d'environ 220 k€ (rappel : moyenne du taux sur le territoire 8,22% ; l'agglomération d'Annemasse venant d'augmenter ce taux).

Par ailleurs, le service GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) est financé par une taxe du même nom. Aujourd'hui, cette taxe permet d'obtenir un produit de 80 k€, soit 2€/ habitant. Dans le cadre du projet de territoire, le coût du service GEMAPI sur la période 2023-2026 se monte à près de 1.9 M€ (prenant en compte, par exemple, les travaux de la Drize et de l'Arande). Ainsi, afin de financer une partie de ces travaux, il est proposé de porter le produit fiscal à 300 k€ dès 2023, soit 6€/ habitant (pour rappel, le plafond réglementaire à ne pas dépasser est de 40€/ habitant).

Quant aux taux de la CFE (cotisation foncière des entreprises) et de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), ils restent inchangés en 2023.

Enfin, courant 2023, il sera proposé aux élus de travailler sur la mise en place du versement mobilité pour financer le déploiement des lignes urbaines ainsi que la mise en place du tramway. Le versement mobilité devrait voir le jour en 2024.

En investissement, le deuxième volet du partage de la taxe d'aménagement avec les communes fera également l'objet d'un travail de réflexion courant d'année, afin de financer une partie des équipements créés par la communauté de communes (crèches, ...).

d. 74 - Dotations et participations : 10 944 k€

L'enveloppe des dotations et participations augmente de près de 600 k€ entre 2022 et 2023. Les enveloppes les plus marquantes proposées au budget 2023 sont les suivantes :

- Compensation financière Genevoise : 3 950 k€ (+400 k€ par rapport à la prévision 2022)
- Ventes d'électricité et de matières par le SIVALOR : + 400 k€
- Participation CAF aux crèches : 1 968 k€ (- 125 k€ par rapport à la prévision 2022 pour se rapprocher du réalisé)
- Participation de la Région aux transports scolaires : 2 325 k€ (montant stable)

e. 75 - Autres produits de gestion courante : 275 k€

L'enveloppe des autres produits de gestion courante diminue de 100 k€ entre 2022 et 2023. Les montants les plus importants proposés au budget 2022 sont les suivants :

- Loyer dépôt bus : 126 k€, soit une baisse de 50 k€ par rapport à 2022 il y a eu 2 années de remboursement en 2022,
- Loyers des entreprises ancienne usine du Châble : 110 k€ soit - 40 k€ (déménagement de la Mission locale et de l'entreprise Gaudier-Genoud).

f. 76 - Produits financiers : 84 k€

L'enveloppe des produits financiers reste relativement stable par rapport à 2022 ; elle correspond au remboursement des intérêts d'un emprunt par les budgets annexes régies Assainissement et Eau.

g. 042 - Amortissement des subventions : 60 k€

L'enveloppe des amortissements de reprise de subventions est une opération d'ordre qui trouve sa contrepartie en dépense d'investissement.

## Section d'investissement

### I. Dépenses : 12 527 k€

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
16 - Remboursement capital prêts	630 800,00	650 000	3,0%
204 - subventions équipements	6 051 782,00	3 347 980	-44,7%
20 - Immos incorporelles	535 000,00	713 800	33,4%
21 - Immobilisations corporelles	2 217 000,00	2 763 100	24,6%
23 - Immobilisations en cours	4 929 000,00	4 874 500	-1,1%
26 - Participations et créances rattachées à des participations	740,00	0	-100,0%
27 - Autres immobilisations financières	0,00	90 000	
458103 - Opération pour compte de tiers n°01-OM	55 000,00	28 000	-49,1%
<b>Sous-total Dépenses réelles</b>	<b>14 419 322,00</b>	<b>12 467 380</b>	<b>-13,5%</b>
040 - Amortissement subv	53 200,00	60 000	12,8%
<b>Sous-total Opérations d'ordre</b>	<b>53 200,00</b>	<b>60 000</b>	<b>12,8%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 472 522,00</b>	<b>12 527 380</b>	<b>-13,4%</b>

a. 16 - Remboursement du capital de la dette : 650 k€

Le remboursement du capital de la dette augmente de 20 k€ par rapport à 2022, la collectivité n'ayant pas emprunté l'an dernier elle se désendette.

	Capital emprunté	Capital restant dû au 01/01/2023	Répartition par type de taux
<b>Total emprunts</b>	<b>12 553 k€</b>	<b>7 040 k€</b>	
<i>taux fixe</i>	<i>6 068 k€</i>	<i>2 900 k€</i>	59 %
<i>taux révisable</i>	<i>6 486 k€</i>	<i>4 140 k€</i>	41 %

b. Projets 2023 : aménagements, travaux, études et participations 11,7 M€

Les enveloppes les plus importantes proposées au budget 2023 sont les suivantes :

<b>Mobilité 3 M€</b>	Viarhona <b>2,3 M€</b> Boulevard urbain <b>0,2 M€</b> Pole Echanges Multimodal à la gare de St Julien (locaux) <b>0,2M€</b> Points de mobilité et création d'arrêts, foncier voie bus, diverses études
<b>Transition écologique 1,2 M€</b>	GEMAPI <b>0,7 M€</b> (dont renaturation de l'Aire et bassin de rétention des crues) Biodiversité <b>0,3 M€</b> (dont lutte contre invasives et plantations) Acquisition d'actions auprès de Citoyenergie <b>0,1 M€</b>
<b>Déchets 1 M€</b>	Création déchetterie – ressourcerie (études, le foncier et la participation à St Julien) <b>0,4 M€</b> Equipements et matériels <b>0,3 M€</b> Conteneurs <b>0,2 M€</b>
<b>Développement économique 1,7 M€</b>	Zones d'Activités Economiques – aménagements/ acquisitions <b>0,4M€</b> (renouvellement de la signalétique, aménagement de l'Aquit Est à Valleiry, acquisition d'un terrain de la zone Juge Guérin à Beaumont) Avance au budget annexe Cervonnex/ Ecoparc pour financer l'avance remboursable à Tercatem <b>0,7 M€</b> Subvention d'équilibre au budget annexe ZAE <b>0,6 M€</b>
<b>Petite Enfance 0,9 M€</b>	Lancement de travaux/ acquisitions de terrains afin de créer environ 70 places de crèche <b>0,9 M€</b> (24 à Archamps, 24 à Cervonnex, 12 à Présilly, 12 à Chênex)
<b>Nouvelle politique du logement 0,5 M€</b>	Aide à la pierre (bailleurs sociaux) <b>0,4 M€</b> Aide aux particuliers – rénovation énergétique <b>0,1 M€</b>
<b>Divers, Administration et enveloppes récurrentes 3 M€</b>	SDIS <b>1,3 M€</b> (foncier et financement caserne) Aménagements divers bâtiments, matériels, informatique, mobilier <b>1 M€</b> Enveloppes provisionnelles bâtiments et foncier divers <b>0,9 M€</b>

c. Opérations d'ordre 040 – Amortissement des subventions

L'enveloppe des amortissements de reprise de subventions pour 60 k€ est une opération d'ordre qui trouve sa contrepartie en dépense d'investissement.

II. Recettes : 12 527 k€

Chapitres	BP 2022	Proposition BP 2023	Evol % BP 2022-2023
024 - Produits de cessions	0,00	161 000	
10 - Dotations, fonds divers	1 137 000,00	1 420 600	24,9%
13 - Subventions d'investissement	1 995 790,00	1 879 950	-5,8%
16 - Emprunts et cautions	8 109 967,00	5 787 550	-28,6%
27 - Participations	99 000,00	104 000	5,1%
458203 - Conteneurs de tri	55 000,00	28 000	-49,1%
<b>Sous-total Recettes réelles</b>	<b>11 396 757,00</b>	<b>9 381 100</b>	<b>-17,7%</b>
021 - Virement de la section d'exploitation	1 775 765,00	1 936 280	9,0%
040 - Amortissement biens	1 300 000,00	1 210 000	-6,9%
<b>Sous-total Opérations d'ordre</b>	<b>3 075 765,00</b>	<b>3 146 280</b>	<b>2,3%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 472 522,00</b>	<b>12 527 380</b>	<b>-13,4%</b>

a. 024 - Cessions : 161 k€

Il s'agit d'un bail à construction d'un terrain sur la ZAE du Juge Guérin à Beaumont.

b. 10 - Dotations et fonds divers : 1 421 k€

Le montant proposé correspond au Fonds de Compensation de la TVA.

c. 13 - Subventions d'investissement : 1 880 k€

Les principales subventions d'investissement proposées au BP 2023 sont les suivantes :

- Mobilité : 1,1 M€ (Via Rhône 0,9 M€ et voie bus Viry 0,2 M€)
- Transition écologique 0,6 M€ (GEMAPI – renaturation de l'Aire et de la Drize et zone de rétention de l'Arande)

d. 16 – Emprunts 5 788 k€

Il s'agit de l'inscription d'un emprunt d'équilibre dans l'attente de la reprise des résultats 2022.

e. 27 - Remboursement de prêts budgets annexes : 104 k€

Elle correspond au remboursement du capital d'un emprunt par les budgets annexes régies Assainissement et Eau.

f. Opérations d'ordre

040 – Amortissements des biens : 1 210 k€ ; cette enveloppe correspond à la contrepartie des dépenses d'ordre de fonctionnement.

023 - Virement à la section d'investissement : 1 936 k€ : il provient de la section de fonctionnement pour financer une partie des dépenses d'équipements.